



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-174 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-131.

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE:

Qu'un projet de règlement numéro 2022-174 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2018-131 a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue le 11 avril 2022.

La Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

Le Code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, soient :

- 1° l'intégrité des employés de la Municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les membres du conseil de la Municipalité, les autres employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la Municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code doivent guider les employés de la Municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Ces règles visent notamment à prévenir:

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêt;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le règlement 2022-174 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2022 à 19h.

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA


AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-174 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-131.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 2022-174 au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza en communiquant préalablement avec la direction générale à dq@munilamacaza.ca ainsi que sur le site WEB de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

DONNÉ À LA MACAZA CE 12e JOUR D'AVRIL 2022

La directrice générale



Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le panneau à l'extérieur de l'Hôtel de Ville entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12e jour d'avril 2022

La directrice générale


Caroline Dupuis